



Fiche pédagogique Maternelle - Élémentaire

Année scolaire 2023 - 2024



Nom de l'enfant		Prénom de l'enfant	
Date de naissance		Classe demandée	
Sexe		Nombre de frère(s) et sœur(s)	

Politique des langues - LA HAYE	Politique des langues - AMSTERDAM
<p>Les élèves de PS, MS, GS, CP et CE1 ont 4 séances hebdomadaires de 45 minutes de Langue Vivante 1 (LV1) à choisir entre l'Anglais et le Néerlandais.</p> <p>Ce choix de LV1 sera conservé jusqu'à la fin de l'école primaire.</p> <p><u>A partir du CE2, il n'est plus possible de choisir Néerlandais en LV1 si l'élève est débutant.</u></p> <p>Les élèves de CE2, CM1 et CM2, poursuivent la LV1 au même rythme et commencent la LV2 à raison de deux séances de 45 minutes par semaine.</p>	<p>Les élèves de PS, MS, GS, CP et CE1 ont 4 séances hebdomadaires (45 mn en PS, MS et GS / 60 mn en CP et CE1) de Langue Vivante 1 (LV1) à choisir entre l'Anglais et le Néerlandais.</p> <p>Ce choix de LV1 sera conservé jusqu'à la fin de l'école primaire.</p> <p><u>A partir du CE2, il n'est plus possible de choisir Néerlandais en LV1 si l'élève est débutant.</u></p> <p>Les élèves de CE2, CM1 et CM2, poursuivent la LV1 au même rythme et commencent la LV2 à raison d'une séance de 60 mn par semaine.</p>

Option Section Internationale Américaine (à partir du CE2 à La Haye et à Amsterdam)

En CE2, CM1 et CM2, les élèves peuvent intégrer la Section Internationale Américaine SIA (Filière sélective) - <https://lfvvg.com/section-internationale/>

La candidature se fait via un dossier qui doit être téléchargé avec les autres documents lors de l'inscription - <https://lfvvg.com/inscriptions/>

1. **CHOIX DE LA LV1** (cocher la case) ANGLAIS NEERLANDAIS
2. **SECTION INTERNATIONALE AMERICAINE** Dépôt d'un dossier de candidature ? OUI NON

3. **PARCOURS SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT**

Années scolaires	Nom de l'école, de la crèche ou autre structure. Indiquer le pays si l'établissement n'est pas en France	Langue principale d'enseignement/d'accueil et nombre d'heures par semaine	Autre langue d'enseignement/d'accueil et nombre d'heures par semaine
2022-2023			
2021-2022			

4. **REMARQUES DIVERSES**

- Indiquez ci-dessous les éventuelles difficultés scolaires ou troubles des apprentissages repérés (trouble de l'attention, dyslexie, dysgraphie...) et les éventuels dispositifs mis en place (PPRE, PAP, PPS...)
- Notez également les éventuels problèmes de santé de votre enfant en indiquant le cas échéant l'existence d'un PAI